

Cas de force majeure pour les migrants se disant “mineurs”



Article rédigé par *Valeurs actuelles*, le 17 mars 2021

Source [Valeurs actuelles] Une très large majorité d’entre eux sont Algériens, les autres Marocains, Tunisiens ou d’origine inconnue.

C’est une difficulté nouvelle pour la police parisienne : ces dernières années le nombre de mineurs non-accompagnés mis en cause dans des affaires de délinquance violente a explosé de 407%, passant de 290 à 1 471 entre 2016 et 2020, révèle *Le Figaro*. Mais la réponse pénale est la plupart du temps compliquée à mettre en place, car ces migrants violents mentent souvent sur leur âge ou sur leur nationalité, pour empêcher leur identification et être protégés par l’ordonnance du 2 février 1945 relative à l’enfance délinquante, précise le quotidien. Pour contrer ce phénomène, la préfecture de police a mis en place un système innovant, qui dévoile des chiffres édifiants...

Désormais, les policiers envoient directement les empreintes des interpellés aux autorités des différents pays du Maghreb dont ils sont généralement issus : l’Algérie, le Maroc et la Tunisie. Ces derniers peuvent ensuite renvoyer la véritable identité des délinquants à Paris, sous quatre à huit semaines, détaille *Le Figaro*. Plus d’un an après sa mise en place, le quotidien est en mesure de dévoiler les premiers résultats de cette méthode. Ainsi, sur 939 demandes, la Direction de la sécurité de proximité de l’agglomération parisienne (DSPAP) a reçu 229 retours d’identification. Et parmi ces soi-disant mineurs, 216 d’entre eux sont en fait majeurs, soit 96%.

Retrouvez l’intégralité de l’article [en cliquant ici](#)